

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 décembre 2019

**Rapporteur :
Monsieur Christian LE
BIHAN**

N° 27

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 17/12/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/12/2019 (accusé de réception du 17/12/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Habilitation du maire à déposer diverses demandes d'autorisation d'urbanisme

En l'absence de délégation confiée, en ce domaine particulier, au maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il résulte des dispositions combinées des articles L2121-29 et L2122-21 du même Code que le conseil municipal doit expressément habiliter le maire à déposer toutes les demandes d'urbanisme faites au nom de la commune lorsque cette dernière est propriétaire des terrains ou des bâtiments concernés.

Au vu de la diversité et de l'âge du patrimoine immobilier géré par la ville de Quimper, il convient de s'interroger sur le devenir de certains bâtiments.

Dans le cadre d'une optimisation de la gestion du patrimoine, il a été identifié un certain nombre de bâtiments qui sont vétustes et pour lesquels aucun usage n'est identifié.

C'est pourquoi, il est proposé, de réaliser la démolition d'un certain nombre de bâtiments. Cette opération permettra aussi d'engager des opérations de requalification urbaine.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme suivantes :

- Maison d'habitation - 7, rue Charles Le Goffic – Parcelle BC4 : Démolition ;
- Maison d'habitation - 11, rue Charles Le Goffic – Parcelle BC8 : Démolition ;
- Immeuble associatif - 2, avenue Yves Thépot – Parcelle KA42 : Démolition ;

- Immeuble sinistré - 1 rue Bourla – Parcelle BK125 : Démolition ;
- Bâtiments de l'ex-stade de Coat Ligavan - Route de Douarnenez Parcelle IS 165 : Démolition ;
- Bâtiments industriels ex. Le Page - 4, allée Park Lann – Parcelle HC128 – Démolition ;
- Bâtiments industriels Ex. ECLISSE - 65 et 67, rue Charles le Goffic – parcelles BC91 et BC92 : Démolition ;
- Bâtiments industriels Ex. CAPIC - 7 et 123p, rue Hent Kamm – parcelles HC129 et HC131 : Démolition ;
- Ex-séchoir – rue du coteau de Kermabeuzen – Parcelle IY328 – Démolition.